

DECISION DU PRESIDENT N° DECDA_2023_070

Bar du Théâtre de Thalie – Tarifs

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n° DECTDM_19_020 en date du 14 mars 2019 portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n° DECTDM_19_034 en date du 05 avril 2019 portant modification d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n° DECTDM_21_036 en date du 28 juin 2021 portant modification de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_015 en date du 15 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_21_026 en date du 12 octobre 2021 portant nomination d'un mandataire à la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

DÉCIDE

ARTICLE 1

A compter du 23 septembre 2023, les tarifs des produits vendus au bar du Théâtre de Thalie, sont fixés comme suit :

LIBELLE	Tarif HT	Base TVA réduit 10%	Base TVA normal 20%	TVA taux réduit 10%	TVA taux normal 20%	Tarifs TTC
BOISSONS CHAUDES						
Café / Décaféiné	1,36 €	1,36 €		0,14 €		1,50 €
Chocolat	1,82 €	1,82 €		0,18 €		2,00 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €	1,82 €		0,18 €		2,00 €
BOISSONS NON ALCOOLISEES						
Eau de source (25 cl)	0,91 €	0,91 €		0,09 €		1,00 €
Jus de fruits	2,27 €	2,27 €		0,23 €		2,50 €
Limonade	0,91 €	0,91 €		0,09 €		1,00 €
Sodas	2,27 €	2,27 €		0,23 €		2,50 €
Supplément sirop / Tranche de fruit	0,45 €	0,45 €		0,05 €		0,50 €
BIERES / CIDRES						
Bière bouteille (25 cl)	2,50 €		2,50 €		0,50 €	3,00 €
Bière bouteille (33 cl)	2,92 €		2,92 €		0,58 €	3,50 €
Bière pression (25 cl)	2,08 €		2,08 €		0,42 €	2,50 €
Cidre doux / brut (25 cl)	2,08 €		2,08 €		0,42 €	2,50 €
Monaco	2,08 €		2,08 €		0,42 €	2,50 €
Panaché	2,08 €		2,08 €		0,42 €	2,50 €
VINS						
Champagne La bouteille	41,67 €		41,67 €		8,33 €	50,00 €
Bouteille (75 cl) blanc / rouge / rosé	12,50 €		12,50 €		2,50 €	15,00 €
Verre blanc / rouge / rosé	2,50 €		2,50 €		0,50 €	3,00 €

LIBELLE	Tarif HT	Base TVA réduit 10%	Base TVA normal 20%	TVA taux réduit 10%	TVA taux normal 20%	Tarifs TTC
APERITIFS						
Cocktail (20 cl)	3,33 €		3,33 €		0,67 €	4,00 €
Gin (5 cl)	2,50 €		2,50 €		0,50 €	3,00 €
Gin tonic	4,17 €		4,17 €		0,83 €	5,00 €
Kir (12 cl)	2,50 €		2,50 €		0,50 €	3,00 €
Vin apéritif (10 cl)	2,50 €		2,50 €		0,50 €	3,00 €
Whisky (5 cl)	4,17 €		4,17 €		0,83 €	5,00 €
ACCOMPAGNEMENTS, VIENNOISERIES, DESSERTS						
Brioche (500 g)	4,55 €	4,55 €		0,45 €		5,00 €
Dessert bocal	3,64 €	3,64 €		0,36 €		4,00 €
Gaufre	2,27 €	2,27 €		0,23 €		2,50 €
Glace	2,27 €	2,27 €		0,23 €		2,50 €
Planche à partager	9,09 €	9,09 €		0,91 €		10,00 €
Tranche de brioche	0,91 €	0,91 €		0,09 €		1,00 €
Viennoiserie	1,36 €	1,36 €		0,14 €		1,50 €
Supplément pâte à tartiner / confiture	0,45 €	0,45 €		0,05 €		0,50 €
SNACKS						
Boîte individuelle de biscuits	1,82 €	1,82 €		0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €		0,83 €		0,17 €	1,00 €
Snacks salés	1,82 €	1,82 €		0,18 €		2,00 €
Sucette	0,42 €		0,42 €		0,08 €	0,50 €
PRODUITS NON ALIMENTAIRES						
Gobelet réutilisable	0,83 €		0,83 €		0,17 €	1,00 €

ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire et le mandataire suppléant de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 21/09/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification